



SAPIENZA
UNIVERSITÀ DI ROMA



COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE

Centre International de Formation Européenne, CIFE

EN COLLABORATION AVEC LE

**Centre de recherche La Sapienza d'études européennes et internationales
EuroSapienza**

Trans European Policy Studies Association, TEPSA

SOUS LE PATRONAGE DU BUREAU DE REPRÉSENTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN ITALIE



13 Octobre 2007

Faculté d'Economie, Salle du Conseil

Intégrer l'Europe : dans quel but ?

L'avenir du processus constitutionnel et les objectifs politiques de l'Europe

Bref résumé du discours du Président du CIFE, Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Luxembourg et Président de l'Eurogroupe

Il n'est pas aisé d'être enthousiaste du projet de traité de réforme, malgré ses progrès par rapport aux traités en vigueur. Cela témoigne de la difficulté de traduire le rêve européen auprès des citoyens. Une des explications paradoxales est que ceux qui font l'Europe aiment dire du mal de l'Europe, au lieu d'expliquer la véritable raison de la construction européenne, à savoir prévenir les conflits par d'autres moyens que militaires, par une nouvelle méthode. C'est la voie empruntée par les traités CECA et de Rome.

Or, aujourd'hui, nous sommes devenus incapables d'être fiers de nos succès. Nous avons créé le plus grand marché intérieur au monde, auquel nous avons donné aussi une dimension sociale. L'euro permet d'avoir une politique monétaire indépendante. Par-dessus tout, il serait naïf de penser que la paix de l'Europe est une évidence. Heureusement notre Union permet de s'appuyer sur des règles de droit communes aux petits, aux moyens et aux grands Etats membres.

L'élargissement, parfois incompris par les Européens est en fait une réconciliation historique et réunification géographique de l'Europe.

Le prochain Conseil européen de Lisbonne aura une tâche délicate tant il sera difficile d'expliquer l'inexplicable. En effet le traité que certains qualifient de « simplifié » l'est moins que le projet de traité constitutionnel qui était lisible à l'exception de sa partie III. Par ailleurs, les opting-out sont nombreux y compris sur la Charte des droits fondamentaux (UK, PL), les symboles de l'Union ont été retirés (où est l'Europe du cœur ?). L'élimination de la primauté du droit communautaire est une grave erreur.

Cependant le projet de traité nouveau, avec moins d'ambition, aura des vertus, car il conserve l'essentiel du contenu du projet constitutionnel, notamment pour permettre à l'Union de décider plus rapidement et plus efficacement. Il représente un progrès sérieux par rapport au Traité de Nice.

Finalement, la raison recommande de toujours aimer les progrès en Europe, aussi modestes soient-ils et quels que soient les sentiments de fatigue du moment. Il serait vain de se fourvoyer dans des débats interinstitutionnels. Les traités ne sont qu'un cadre sur lequel prime la volonté des citoyens.

(Résumé non-officiel de Bruno Boissière)